

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE « TAÏGA AVENTURE »

### **PARTICIPATION**

L'activité hivernale a lieu tous les jours du 01/12 au 30/04 excepté le lundi et le vendredi. Les activités estivales (canirando, baptême en kart à chiens) ont lieu du 30/04 au 30/11.

Le lieu de l'activité est à confirmer avec Taïga aventure selon les conditions météorologiques. Uniquement sur réservation.

La pratique de toutes nos activités nécessite un équipement personnel approprié à l'activité (vêtements chauds et / ou étanches et chaussures chaudes).

Taïga aventure se réserve le droit de refuser les personnes qui ne répondraient pas à ces conditions et ce, sans préjudice du règlement de la prestation.

L'âge minimum pour participer à l'activité est de 3 ans accompagné d'un adulte ou d'un enfant de plus de 8 ans. Le nombre de personnes par rotations est limité à 3 adultes ou 2 adultes et 2 enfants.

Le nombre de personnes pour le traineau ou le kart est de 2 minimum et pour la canirando de 4 minimum.

Pour le bien être des chiens la charge maximum admissible dans le traineau ne peut excéder 220 kg.

Rappel : l'hiver, les équipements spéciaux sont obligatoires en montagne (pneus neige ou chaînes). En cas de non présentation à l'activité pour cause d'absence d'équipements spéciaux, le paiement intégral de la prestation est dû.

### **CONDITIONS METEOROLOGIQUES**

L'ensemble de nos activités a lieu en plein air. De ce fait, les conditions météorologiques ne sont en aucun cas une cause d'annulation, excepté en cas d'alerte orange. Dès lors que l'activité est assurée par « Taïga aventure », aucun remboursement ne sera possible.

### **SECURITE**

Avant chaque départ, un briefing sur l'utilisation du matériel et les règles élémentaires de sécurité est effectué. La faisabilité de toute prestation est soumise à l'appréciation des moniteurs, en fonction des conditions météorologiques et de l'aptitude des participants. Le casque est fourni et obligatoire pour toutes nos prestations traineau et kart.

### **DÉROULEMENT DES PRESTATIONS**

Chaque client doit se conformer aux conseils et consignes donnés par le professionnel qui encadre l'activité. Nous ne pouvons être tenus pour responsable des incidents, accidents et dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. Le professionnel qui encadre l'activité reste le seul juge durant la prestation de modifier le programme en fonction des conditions météorologiques, de la montagne, et de la forme des participants. Il pourra alors être proposé un itinéraire différent ou un autre secteur géographique.

- Si l'enneigement ne permet pas la pratique du traineau l'activité est remplacée par un baptême en kart à chiens.

- Pour les activités estivales le bien être des chiens est une priorité donc l'activité kart ne peut se faire au-dessus de 20°C au quelle cas celle-ci sera remplacé par une canirando.

### **EFFETS PERSONNELS**

« Taïga aventure » décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol de vos effets personnels. Les objets de valeurs sont fortement déconseillés.

### **ASSURANCE**

« Taïga aventure » a souscrit un contrat de Responsabilité Civile Professionnelle auprès d'Allianz Assurances n°58578636 par l'intermédiaire du Cabinet Allianz Mmes Rapciewiez & Rios VESSEaux Agents Généraux 37, Place de la Fédération, 63200 Riom. Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de « Taïga aventure ».

Cependant, chaque participant doit obligatoirement disposer d'une assurance Responsabilité Civile individuelle. Il est indispensable de posséder une garantie multirisques couvrant les frais d'annulation – rapatriement – maladie – accident – perte ou vol de bagages – secours en montagne.

### **INSCRIPTION**

L'inscription à l'une des activités de « Taïga aventure » implique l'approbation de ces conditions générales de vente. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du devis signé par le ou les participants, accompagné d'un acompte de 50 % du montant TTC de la réservation par chèque à l'ordre de Taïga aventure et à envoyer à l'adresse suivante : Lieu dit Le Redonet 63740 Cisternes la forêt. Le solde de cette prestation devra être réglé à la fin de la prestation. Dans le cas d'un « Bon cadeau », l'intégralité du prix de la prestation devra être versée. Ce bon cadeau a une durée de validité de 1 an à partir de son émission. Une facture du montant total vous sera envoyée par courriel/courrier ou remise en main propre au terme de la prestation.

Pour les bons cadeaux la réservation en période hivernale ne peut se faire au dernier moment, prévoir un délai minimum de 15 jours.

### **ANNULATION**

#### **1 - Annulation du fait du client**

En cas de désistement 15 jours et plus avant le jour de la prestation, les sommes versées vous seront remboursées. Pour les animations de Noël, le désistement sans frais n'est possible que s'il est effectué dans un délai de 2 mois et plus avant le jour de l'animation. Dans le cas contraire, l'acompte nous est dû. En cas de désistement ou annulation dans un délai inférieur à 15 jours précédant le jour de la prestation, l'acompte est conservé et encaissé. Aucun remboursement ne peut être exigé.

Toute prestation interrompue ou non consommée du fait du participant ou du souscripteur, quel qu'en soit le motif, ne sera pas remboursé. Annulation du fait de la météo: cf. conditions météorologiques.

#### **2 - Du fait de « Taïga aventure »**

Les moniteurs se réservent le droit de modifier, avec ou sans préavis le déroulement de la prestation en fonction des conditions météorologiques ou de sécurité. Dès lors, des activités de remplacements pourront être organisées sans qu'aucun des participants ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Si « Taïga aventure » se trouve dans l'obligation totale d'annuler un départ pour des raisons personnelles, les participants seront intégralement remboursés, sans pouvoir toutefois prétendre à aucune autre indemnité supplémentaire.